

Jean Benoist et Hubert Gerbeau

Respectivement médecin et anthropologue
Laboratoire d'Écologie humaine, Université d'Aix-Marseille III, France.
Et Poète et romancier, Agrégé d'histoire et docteur d'État, professeur d'université
Chercheur au CERSOI depuis 2002.

(1993)

“Victor Hugues, les Neutres et la Révolution française aux Antilles”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jean Benoist et Hubert Gerbeau

“**Victor Hugues, les Neutres et la Révolution française aux Antilles.**”

Un article publié dans la revue **Caribena**, Cahiers d'études américanistes de la Caraïbe, Martinique, no 3, 1993, p. 13-36.

MM Jean Benoist et Hubert Gerbeau, nous ont accordé le 26 janvier 2008 leur autorisation conjointe de diffuser cet article dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels : oj.benoist@wanadoo.fr et hubertgerbeau@wanadoo.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 24 février 2008 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Jean Benoist et Hubert Gerbeau

“Victor Hugues, les Neutres
et la Révolution française aux Antilles”



Un article publié dans la revue **Caribena**, Cahiers d'études américanistes de la Caraïbe, Martinique, no 3, 1993, p. 13-36.

Table des matières

Introduction

Un homme et des îles

Victor Hugues
« Isles de la merique »
Saint-Barthélemy
Saint-Vincent

La morale révolutionnaire

L'ombre de l'Incorruptible
La séparation des pouvoirs
La dignité de la république

La liberté

Les esclaves
Les Caraïbes, « nation libre »
Le savant, ou la liberté de la pensée

Un homme et son temps

La fin du Siècle des Lumières
Le regard des contemporains

Conclusion

Jean Benoist et Hubert Gerbeau

**“Victor Hugues, les Neutres
et la Révolution française aux Antilles”.**

Un article publié dans la revue **Caribena**, Cahiers d'études américanistes de la Caraïbe, Martinique, no 3, 1993, p. 13-36.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Il est peu de lieux au monde qui aient offert à l'histoire un dispositif d'observation aussi proche d'une véritable expérimentation sociale que les territoires exigus des îles de la Caraïbe. Sur une chaîne insulaire jusque là occupée par une population clairsemée, que les colons européens ont presque partout éliminée en quelques décennies, ont convergé de divers pays d'Europe des courants migratoires, économiques et techniques. Ils ont mis en place dans chaque île une société originale, qui partageait avec celle des îles voisines les axes structurants qui l'avaient fondée, mais qui en combinait différemment les influences, selon la diversité des données naturelles et les aléas de l'histoire.

Le regard porté sur l'ensemble caribéen, selon qu'il l'envisage dans sa totalité ou au cas par cas, s'attache ainsi soit à des traits généraux fort significatifs, soit à des spécificités locales qui le sont également. Mais l'approche qui permet de mieux dégager le sens des observations est celle qui ne choisit un niveau que pour mieux interpréter ce qui se passe à l'autre, tirant le parti maximum de la situation évoquée plus

haut. Ainsi les îles de la Caraïbe, sur le plan social et historique, apparaissent les unes comme les autres comme autant de figures d'un système de transformation dont les règles communes s'appliquent à toutes.

Si on la situe dans cette perspective, l'époque révolutionnaire constitue pour les Antilles un temps d'observation privilégié. Temps où les structures d'un archipel créole, que la plantation, l'esclavage, les rivalités européennes avaient contribué à façonner, sont ébranlées par la conjoncture, une idéologie exportée par Paris. Temps où, sur un substrat commun, la diversité des situations introduit blocages ou accélérations, dont la prospérité va recueillir les fruits. Honnis ou adulés, les agents de la Révolution française suscitent autant de passion que le régime qu'ils servent. Présenté tantôt comme un démon, tantôt comme un héros, Victor Hugues reste un des plus contestés de ces personnages. En donnant au « commissaire civil délégué par la Convention aux Isles du Vent » une place éminente dans un de ses romans, Alejo Carpentier a fixé pour nombre de lecteurs, l'image d'Hugues ¹. Rendus plus fascinants par le talent de l'écrivain cubain, l'homme et l'œuvre continuent à poser quelques énigmes aux chercheurs. Des travaux conduits à Saint-Barthélemy, notamment dans le domaine de l'anthropologie, nous avaient mis en contact, il y a plusieurs années, avec une abondante correspondance que Victor Hugues avait entretenue avec la petite île suédoise entre 1795 et 1798. Les mêmes thèmes se retrouvaient dans les lettres adressées par Hugues à des correspondants français ou étrangers implantés dans d'autres îles en particulier Sainte-Croix et Saint-Thomas, possessions danoises, ou à Saint-Vincent. domaine des Indiens Caraïbes ². Ces derniers, soumis aux pressions eu-

¹ Intitulé *El Siglo de la luzes*, l'ouvrage a paru à Mexico en 1962. La traduction française. publiée la même année chez Gallimard (*Le Siècle des Lumières*) a connu plusieurs rééditions.

² Ces travaux sur Saint-Barthélemy ont donné lieu à l'exploitation de sources manuscrites conservées dans le dépôt des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence et dans celui des Riksarkivet de Stockholm Ici, on s'appuie surtout

ropéennes, avaient du mal à sauvegarder quelque indépendance. Les souverains scandinaves, eux, paraissaient mieux armés pour faire respecter leurs intentions dans trois colonies, dont la neutralité avait été proclamée.

Installés en Guadeloupe, les représentants du gouvernement français ne pouvaient s'appuyer sur la Martinique, tombée aux mains des Anglais³ Saint-Barthélemy, Saint-Thomas, Sainte-Croix et Saint-Vincent offraient, en revanche, un terrain propice aux ruses, à la propagande, aux activités qu'impliquaient les instructions remises, avec des « pouvoirs illimités », par le Comité de Salut Public : « Etablir solidement les principes de la Révolution dans les Isles du Vent, y défendre la République contre toute agression étrangère (...) punir exemplairement les contre-révolutionnaires »⁴ À ce programme pouvaient concourir, de plus ou moins bonne grâce, « Neutres » et « Naturels », dont l'usage exigeait fermeté mais diplomatie. L'importance des travaux réalisés par d'autres chercheurs autant que les limites assignées à ce texte invitent à réduire le champ de l'étude. On renonce donc à y inclure le cas d'autres puissances neutres, comme les Etats-Unis ; et à envisager ce qui dans la correspondance avec les îles rete-

sur la correspondance conservée à Paris dans la sous-série C 10 des Archives nationales (colonies série C).

- ³ Selon la règle de collégialité chère aux Conventionnels, Hugues est accompagné du Commissaire civil Pierre Chrétien. Plus tard, deux hommes qui, comme Hugues, avaient longtemps vécu à Saint-Domingue seront ses collègues, les Commissaires Goyrand et Lebas (P Pluchon : *Histoire des Antilles et de la Cuyane*, p 314-315) Cette particularité pourrait parfois faire hésiter à attribuer telle ou telle lettre à Victor Hugues Si c'est bien lui qui certifie conforme la copie de chaque bloc de correspondance adressé aux Petites Antilles pendant la Révolution et déposé aux Archives nationales, il ne signe ni ne s'attribue aucune lettre en particulier. Mais le style vigoureux et imagé du personnage, et l'emprise qu'il exerce sur ses collègues, permettent presque toujours de déceler sa marque dans les documents.
- ⁴ Comme le fait observer Anne Pérotin-Dumon, au bas des instructions que reçoivent Hugues et Chrétien, pas une signature ne manque : « Barrère, Saint-Just, Carnot, Robespierre, Collot d'Herbois » (« L'irrésistible ascension de Victor Hugues »), in *Historial antillais* t. II, p. 103-111-cf p. 103).

nues présentait le quotidien des préoccupations, commerce, guerre, et notamment la guerre de course, activité si prisée par Victor Hugues ⁵.

Dans la situation d'urgence où se trouvaient les Républicains, on eût pu penser que le *primum vivere deinde philosophare* aurait fait écarter des lettres du Commissaire civil toute considération étrangère à la survie. Mais le péril n'est pas l'apanage des Antilles. Dans une métropole battue par la tourmente, les Conventionnels ont tenté de bâtir sur du roc et de promouvoir leur idéal. Hugues a déjà une expérience révolutionnaire. Née à Saint-Domingue, elle s'est affermie en France. Lui a-t-elle enseigné que pour « établir solidement les principes de la Révolution » point n'était besoin d'attendre la victoire ? Bien mieux, que l'idéal, avec sa part de rêve, pouvait contribuer à cette victoire, en exaltant le courage des Républicains, en leur suscitant des alliés et en rendant méprisables les contre-révolutionnaires ? En tout cas, le commissaire, maintes fois présent dans ses lettres avec un sabre de marin, une balance de marchand, voire un masque d'espion, l'est aussi avec la plume d'un homme des Lumières. Nous verrons comment sa réflexion, pour sommaire qu'elle paraisse à ses détracteurs, ouvre des perspectives sur la morale révolutionnaire et sur la liberté, celle des esclaves et des Indiens Caraïbes, celle de la pensée. Que l'idéal y soit souvent ajusté aux réalités, voire aux intérêts, devra-t-il faire poser la question de la duplicité du personnage ?

⁵ Pour étudier le personnage et son œuvre, nous avons tiré grand profit des travaux d'Anne Pérotin-Dumon : thèse de l'École des Chartes « La Convention et le Directoire à la Guadeloupe », thèse de troisième cycle, consacrée à l'histoire de la même île entre 1789 et 1794, et nombreuses publications.

UN HOMME ET DES ÎLES

Victor Hugues

[Retour à la table des matières](#)

Hugues est né à Marseille en 1762, dans une famille de commerçants installés sur la Cannebière. Tout jeune, payant son voyage comme mousse, il part rejoindre son oncle à Saint-Domingue et, avec lui, s'initie aux affaires. En 1776, la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis permet à la France et à l'Espagne de faire front, aux côtés des insurgés, contre l'Angleterre. Le jeune Victor devient corsaire et, pendant huit ans, au départ de Saint-Domingue ou de Cuba, s'emploie, en passant de voilier en voilier, à traquer les Anglais. La paix le rend à des activités plus sédentaires : il ouvre une boulangerie à Port-au-Prince, mais la recherche de farine le maintient en contact avec des navires marchands. Spéculant sur des cargaisons de sucre et de café, aussi bien que sur des parts de plantation, il élargit son horizon commercial.

Les débuts de la Révolution marquent son entrée en politique. Patriote, comme d'autres Blancs de petite et moyenne condition de Port-au-Prince, il fait partie de la nouvelle municipalité. Son goût pour les débats s'affirme devenu imprimeur, il diffuse des gazettes ; franc-maçon et membre d'une société patriotique, il s'exerce lui-même à la controverse.

Ainsi, plusieurs des points forts de l'activité que Victor Hugues va déployer aux Antilles s'ancrent dans une précoce expérience personnelle. Dès l'adolescence, il vit dans la familiarité de la mer et du commerce, et en particulier de la guerre de course, cette forme particulière de combat maritime qui mêle les affaires du corsaire et celles de l'Etat, le profit privé et l'honneur national. Suit de peu son ouver-

ture aux courants d'idées du XVIIIe siècle. Elle va lui être d'un précieux secours d'abord en métropole, où il se réfugie en 1792, chassé par les troubles qui agitent Saint-Domingue ; elle l'aidera peut-être plus encore à partir de 1794 pour accomplir, au nom de la Convention, sa mission révolutionnaire aux Iles du Vent. On est frappé de l'habileté avec laquelle Hugues louvoie, pendant les années 1792-1794, entre les écueils semés par les luttes politiques métropolitaines et par le conflit d'où va naître Haïti.

Grands Blancs maîtres des plantations, mulâtres ambitieux et esclaves avides de liberté compliquent un jeu parisien dans lequel les choix sont déjà aventureux. Ayant opté à temps pour les Montagnards, Hugues, devenu membre du Club des Jacobins, est remarqué par Collet d'Herbois. La ville de Rochefort va offrir au jeune Marseillais, en 1793, son premier champ de manœuvre : président de la Société Populaire et du Comité de Surveillance, puis accusateur public au Tribunal révolutionnaire, il fait tomber les têtes. Il poursuit sa tâche à Brest. La décision prise par la Convention, le 16 pluviôse an II (4 février 1794), d'abolir l'esclavage, le place devant un choix difficile. Comme nombre de Révolutionnaires des colonies françaises, Hugues souhaite exclure les esclaves du bénéfice de la liberté. Mais celle-ci peut devenir, aux mains des nouveaux affranchis, une arme contre les Anglais. L'assemblée parisienne l'a compris. Hugues comprend, pour sa part, que sa carrière, à peine entamée, va avorter s'il se trompe de combat. Le voici donc de retour à Paris et abolitionniste. Parmi les tâches qui l'attendent aux Antilles figure justement l'application du décret d'émancipation

Hugues s'embarque sur *la Pique* et, avec huit autres bâtiments, vogue en direction de la Guadeloupe, au large de laquelle il arrive le 2 juin 1794. Il apprend qu'à l'instant où il quittait la France, l'île était déjà tombée aux mains des Anglais. La reconquête semble impossible. Le gouverneur britannique dispose de quatre mille soldats et de l'appui des planteurs, qui peuvent jeter dans la balance une partie des Noirs et des gens de couleur. Aux cotés des commissaires se trouvent trois gé-

néraux et environ onze cent volontaires sans-culottes. Pourtant, en six mois, Hugues va faire « d’une opération suicidaire, un authentique triomphe »⁶. Le décret d’émancipation a joué son rôle : cette victoire « ne saurait s’expliquer, écrit le docteur Bangou, sans la participation massive des Noirs nouvellement libérés »⁷. Le bilan est lourd pour les républicains : parmi les morts se trouvent Chrétien et deux des trois généraux, La convention exigeait que les chefs paient de leur personne ; Hugues a eu la chance de survivre. Pour combien de temps ?

Le marchand, le parvenu, le marin de fortune, l’administrateur sans autre légitimité que celle que lui a donnée une Assemblée contre laquelle toutes les puissances monarchistes appellent à la curée, semble bien isolé. L’ennemi reste présent partout, sur terre et sur mer, masqué ou à visage découvert. Il est présent en particulier dans les îles sur lesquelles Hugues tente de s’appuyer.

« *Isles de la merique* »

Le Danemark dans la mer des Caraïbes

[Retour à la table des matières](#)

Un « certificat du gouverneur pour le Roy de Dannemark de l’Isle de St. Thomas de la merique », daté de 1703, nous rappelle l’ancienneté de la présence danoise aux îles Vierges⁸. Avec une série d’îlots et d’îles qui couvrent 342 km², le Danemark occupe au XVIII^e siècle une partie de l’archipel. L’installation s’est faite à Saint-Thomas

⁶ P. Pluchon, *op cit.* p 315

⁷ « Les événements de la période révolutionnaire à la Guadeloupe », in *Historial antillais* t. III, p. 67-95. D’H. Bangou, cf. aussi l’étude, publiée en 1989, sur La Révolution et l’esclavage à la Guadeloupe.

⁸ AN Col C 10 D 3/1. L’ensemble ainsi coté est intitulé « Petites Antilles. Iles du Vent. Dominique 1731-1820 environ ». Comme tous les documents de la sous-série C 10 utilisés pour cette communication, ces pièces ne sont consultables que sur microfilm.

dès 1672. « Dans ce tems-là, cette île étoit absolument déserte, écrit Isert, à l'exception de quelques habitations » où « des pirates Anglais » venaient « consommer leur butin ». Pour cette raison, poursuit l'auteur, « la cour d'Angleterre croyait avoir un droit sur cette île, et fit faire à la nôtre des présentations auxquelles nous ne déférâmes point »⁹. Avec ses 82 km², et son activité, Saint-Thomas fait figure de métropole pour sa voisine, l'île de Saint-Jean qui, à la fin du XVIII^e siècle, n'est que partiellement mise en valeur et vend à Saint-Thomas l'essentiel du sucre qu'elle produit.¹⁰ Plus intéressante est l'île de Sainte-Croix, située à près de cent kilomètres au sud. Avec ses 217 km², elle est la plus vaste des îles Vierges et dispose d'une baie profonde, au fond de laquelle s'est établi le port de Christianstadt. Ce fait n'est pas pour rien dans la convoitise des Britanniques qui, malgré les protestations françaises, semblent décidés à s'installer « Le Roy avait demandé que les Anglois eussent ordre d'évacuer l'Isle de Sainte-Croix où ils se sont établis contre tout droit (...). La Cour d'Angleterre n'a point répondu sur cette demande »¹¹. Vendue en 1733 par la France à la Compagnie Danoise des Indes Occidentales et de Guinée, Sainte-Croix reste l'objet d'une polémique alimentée par les tenaces prétentions des Anglais : « Cette colonie pourroit bien tomber entre leurs mains », fait observer un administrateur français, qui suggère de demander « la résiliation de la vente », si le souverain danois n'interdit pas à ses gouverneurs « d'y donner aucune concession » aux Britanniques¹². Victor Hugues, en intervenant dans les Antilles danoises, est

⁹ *Voyages en Guinée et dans les Isles Caraïbes en Amérique*. Paris, 1793, p. 309 L'ouvrage a d'abord été édité en allemand (17091 : Paul Erdman Isert était, en effet, d'origine berlinoise Mais, entré au service du Danemark en qualité de médecin, il s'exprime ici comme employé des établissements danois d'outre-mer

¹⁰ *ibid.* p. 312

¹¹ AN Col C 10 D 3/1, *Observation sur les ordres pour l'évacuation des Isles*, 26 décembre 1730 (anonyme)

¹² AN Col C 10 D 2, Remarques de Champigny. 25 septembre 1737

donc l'héritier d'une controverse que l'Ancien Régime avait, plusieurs décennies auparavant, commencé à entretenir ¹³.

Saint-Barthélemy

[Retour à la table des matières](#)

Dans cette île qui couvre moins de 25 km², la médiocrité des conditions naturelles aurait pu décourager les ambitions coloniales ¹⁴. Celles-ci s'y expriment pourtant avec vigueur à l'époque de Victor Hugues, la rivalité franco-britannique trouvant auprès des Suédois un champ d'action prometteur ¹⁵. La cession par la France de Saint-Barthélemy au roi de Suède ne datant que de 1784, une bonne partie de sa population se trouve être d'origine française ¹⁶. Alors que les révolutionnaires conduisent dans l'archipel la lutte contre les Anglais, Hugues pourrait être tenté d'utiliser ces descendants de colons fran-

¹³ L'implication danoise dans le conflit franco-anglais aux Antilles est, à l'époque révolutionnaire, moins confortable que jamais pour les gouverneurs locaux, qu'Hugues couvre d'invectives, tout en ménageant les marins danois de passage et en saluant la neutralité du Cabinet de Copenhague « Est-ce la guerre que vous voulez. Mr . il me sera possible de vous satisfaire », écrit-il le 8 nivôse an III au gouverneur de Sainte-Croix (AN Col C 10 D 21) Deux mois plus tard, le 24 ventôse, le même gouverneur est averti en ces termes : « dès aujourd'hui nous cessons de communiquer avec vous » : principal grief, « ses condescendances et ses sollicitudes ~envers les Britanniques. Ni ces derniers. ni les Français ne s'imposeront puisque, finalement, le Danemark vendra aux États-Unis en 1917 les trois îles qui formeront le groupe des « U S Virgin Islands ».

¹⁴ Cf. l'article de Charles Robequain. « Saint-Barthélemy, terre française » in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 1949, t. II, n° 5, p. 14-37. et la thèse de Guy Lasserre, *La Guadeloupe*, notamment le tome 2, p 768-781 et p. 845-883.

¹⁵ Nombreux détails dans l'article d'Ernst Ekman : « Saint-Barthélemy et la Révolution française » in *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 7, 1er semestre 1967, p. 19-37

¹⁶ AN Col C 10 D 1 une *note anonyme* de 1704 indique que « sa population est de 419 Blancs qui travaillent à la terre et de 335 Nègres » Le roi de Suède fait prendre possession de l'île le 7 mars 1785.

çais, dont l’implantation remonte à 1659. Vivant en milieu clos, leurs familles se sont tenues à l’écart des apports ultérieurs, ceux d’autres Français comme ceux des gens de couleur ou des Suédois. Ces derniers, eux, ont su, en quelques années, attirer commerçants et capitaux dans l’île, développer le port de Gustavia et animer à partir de celui-ci un vaste courant d’échanges. Hugues, sans exprimer la moindre hésitation dans sa correspondance, choisit de négliger les descendants de ses compatriotes pour accorder tous ses soins aux opérations commerciales, militaires et idéologiques qu’une administration suédoise semble autoriser par sa neutralité et son ouverture au trafic maritime ¹⁷. Ce choix pourrait contribuer à faire croire que d’un côté se trouve une population fossile, repliée sur elle-même, inapte à aider son ancienne métropole comme à recevoir le message des Lumières, alors que de l’autre se sont installés les représentants éclairés d’une Europe que ce message séduit. Les étonnantes responsabilités que les familles françaises de Saint-Barthélemy avaient osé confier à un esclave, et la dérobade des Suédois, conduisent à s’interroger sur la validité de l’hypothèse. Au-delà de cette question, et quel que soit le contenu de la réponse, nous verrons, comment une anecdote - en apparence infime - nous invite à une réflexion sur l’Ancien Régime et sur la Révolution, sur la société et sur le temps, finalement sur Victor Hugues.

Le baron de Clugny, dressant à l’intention du Ministre un tableau de Saint-Barthélemy, peu avant sa cession aux Suédois, écrit « Un nègre esclave sert de médecin dans l’isle, il à la confiance de tout le monde. On le dit fort entendu pour la saignée et les fractures ou bles-

¹⁷ La bobine de microfilm cotée C 10 D I est entièrement consacrée à Saint-Barthélemy et comprend deux ensembles de correspondance. Le premier, intitulé « 1648-1784 » comporte en fait plusieurs pièces de 1785, classées avant la dernière, qui est de 1784. Le second, intitulé « 1795-1798 », est constitué de 88 lettres adressées par Hugues ou « Les Commissaires » le plus souvent à leur délégué, Bigard, « agent de la République », parfois à des personnalités, comme les deux gouverneurs suédois successifs, Bagge et Trollé. La première lettre n est pas datée mais, d’après son contenu, doit être de l’an III ; la dernière est du « 29 fructidor an 6e » : c’est-à-dire du 15 septembre 1798

sures »¹⁸. Ce stupéfiant aveu d'un gouverneur, habitué à des sociétés insulaires qui vivent dans la hantise des complots serviles, mérite réflexion. Certes les Blancs connaissent aux colonies l'habileté de certains esclaves, qu'ils désignent ordinairement comme sorciers, au mieux comme guérisseurs. Mais on les imagine mal se confiant, malades, à la lancette ou aux drogues de ceux dont ils redoutent le couteau et, plus encore, les poisons. On comprend plus difficilement encore que les autorités soient informées d'une telle pratique et de l'estime portée au « médecin ». « Un Européen marié à Saint-Barthélemy, poursuit Clugny, sert d'écrivain, de notaire etc. et règle les affaires des habitants. Elles sont en mauvaises mains attendu que c'est un yvrogne ». La comparaison entre ces deux notables, esquissée par un gouverneur - que les tenants de la négritude auraient pu revendiquer comme surprenant, mais sans doute involontaire, ancêtre - tourne donc à l'avantage de l'esclave.

En juin 1787, c'est-à-dire trois ans plus tard, Rosenstein, commandant de Saint-Barthélemy, signe une ordonnance, dont le texte est aujourd'hui à Stockholm. On lit à l'article VI : « Aucun Negres, ni tous autres gens de couleur libres ni Esclaves, ne pourront exercer la médecine ou la chirurgie, ni faire aucune préparation de remedes, ni traitement de malades a la ville ou a la campagne, d'une maison ou d'une habitation a l'autre, sous quelque prétexte que ce soit, meme de morsure de serpent, a cause de l'abus qui s'y rencontre ». Les pénalités sont, pour les libres, amende ou punition corporelle et pour les esclaves « etre condamnés a la chaîne et le prix perdu pour le maitre qui n'y aura pas tenu la main ». Le libellé du texte peut faire penser que la seule tolérance s'appliquera aux soins donnés par un esclave chez son propre maître¹⁹. La régression est, en tout cas, considérable. Faudrait-

¹⁸ AN Col C 10 D 1, *Remarques sur l'isle de Saint-Barthélemy*, 6 août 1704

¹⁹ Riksarkivet Sammlingen I B, vol 1, Saint-Barthélemy. Le texte de l'ordonnance a été reproduit de façon approximative dans le volume, par ailleurs utile, de Georges Bourdin « *Histoire de/History of st Barthélemy*. p 190-205 » A l'article VI, la formule « a la ville ou a la campagne, d'une maison ou d'une habitation à l'autre » a été remplacée par la tournure « ni à la ville, ni à

il en conclure que les Suédois sont, moins que les Français de la fin de l'Ancien Régime, touchés par les Lumières ?

Ces alliés potentiels, que le Révolutionnaire Hugues tente d'attirer dans son camp semblent donc à l'égard de l'esclavage, plus méfiants, plus rétrogrades, que les familles françaises qui sont encore dans l'île et que le commissaire néglige. L'exclusion prononcée par l'administration suédoise s'étend même aux libres de couleur. L'ancien commerçant de Saint-Domingue resterait-il marqué par les préjugés de la grande île sucrière au point d'approuver une attitude que ses convictions républicaines devraient faire condamner ? Ses prises de position à l'égard de la population de Saint-Vincent peuvent, sur ce point, constituer une nouvelle pierre de touche.

Saint-Vincent

[Retour à la table des matières](#)

Cette île, située au sud de Sainte-Lucie et de la Martinique, fait partie de celles dont l'appartenance est restée longtemps incertaine. Les vestiges des peuplements indiens qu'elle abrite ne la mettent pas à l'écart des ambitions européennes, même si, à l'occasion, ils permettent de rappeler à un rival que l'île ne peut devenir sa propriété. Ainsi, en 1730, cédant aux pressions anglaises, le roi de France en ordonne

la campagne, à la maison, ni à la plantation », p 196. Or, la formulation de Rosenstein nous semble essentielle dans la mesure où elle interdit les déplacements de l'esclave médecin à Gustavia et à la campagne. Manifestation publique qui relève du pouvoir de police de l'administration, mais où elle sauvegarde le libre choix du maître dans l'enceinte de sa maison, de son habitation. Si ce dernier veut déclarer médecin son esclave et en user comme tel dans le secret de sa propriété, cela relève d'une « souveraineté domestique ». sur laquelle le gouverneur suédois se garde de peser. Cette « lecture » confirmerait l'analyse qu'Yvan Debbasch a appliquée aux îles françaises, et en étendrait le domaine (« Au cœur du gouvernement des esclaves' : la souveraineté domestique aux Antilles françaises, XVIIe-XVIIIe siècles, in *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, n° 266, premier trim. 1985, p 3153.

l'évacuation, en même temps que celle de la Dominique : les Français admettent que les deux îles « appartiennent aux Caraïbes naturels du pays »²⁰. Pendant la Guerre d'indépendance américaine, la France s'empare de Saint-Vincent et de Tobago ; au traité de Versailles, seule cette dernière est conservée. Un vif regret en est exprimé par un mémorialiste, qui estime qu'associée à la minuscule Bequia, une des Grenadines, l'île de Saint-Vincent est « une des possessions les plus importantes des Antilles », de beaucoup préférable à celle de Tobago²¹.

Victor Hugues, sans accorder peut-être autant de prix à Saint-Vincent, y trouve un champ d'opérations supplémentaires contre les Anglais. A leur défaite peuvent concourir deux forces : celle d'un noyau de Français et celle des Caraïbes ; il convient d'en stimuler l'ardeur et d'en assurer l'entente. Écrivant aux uns et aux autres, le commissaire use, comme on va le constater, de tout son pouvoir de persuasion. Nous verrons ultérieurement comment, au-delà du dessein stratégique, cette correspondance ouvre des perspectives fascinantes sur la façon dont Hugues exprimait - et tentait parfois d'appliquer - l'idéal révolutionnaire

Le 18 mars 1795, des cadeaux sont envoyés aux Caraïbes : le chef et son frère reçoivent chacun un sabre, un chapeau et un paquet de vêtements. Deux barils de sel, une barrique de vin et quatre cent « moëdes » sont en outre adressés au chef, à charge pour lui de se procurer « ce qui est nécessaire à la réunion » de ses guerriers. On lui promet la livraison d'armes et de vivres, qu'on lui demande de partager avec les Français, Le risque de conflit résultant de l'indivision initiale est en apparence minimisé, eu égard au bénéfice que l'on espère retirer de cette preuve de confiance offerte aux Indiens et du dialogue

²⁰ AN Col C 10 D 3/1, *Observation sur les ordres pour l'évacuation des Isles* (), 26 décembre 1730 (anonyme). On estime en revanche que Sainte-Alouzie (Sainte-Lucie) dont le roi de France consent aussi à l'abandon, lui appartient « incontestablement ».

²¹ AN Col C 10 D 2, *Tableau de L'isle de Saint-Vincent* 1705 (anonyme).

que la répartition conduira les alliés potentiels à nouer ²². Le même jour, un premier envoi d'armes destiné, sans doute par précaution, aux seuls Français de Saint-Vincent, part d'ailleurs de Guadeloupe, assorti des exhortations suivantes : « Servez vous en pour exterminer les anglais (...) vous êtes invincibles si vous êtes républicains (...). Rappelez-vous qu'avec deux cents républicains nous avons défait quatre régiments de grenadiers anglais et que huit cent soixante sont restés sur le carreau (...). Quand on a peur, on n'est pas digne d'être français » ²³. Au fil des mois, encouragements, félicitations ou reproches déferlent ainsi sur Saint-Vincent, rarement accompagnés de cargaisons plus substantielles. Les Caraïbes remportent-ils des succès, leur chef reçoit aussitôt un témoignage de satisfaction : « C'est avec le plus grand plaisir que nous avons vu que tu avais bien rossé les Anglais au vent et sous le vent » ²⁴. L'ardeur diminue-t-elle, le plus sombre avenir est prédit aux Indiens : « Votre conduite insouciant et votre amour pour l'argent vous ont mis dans le cas de perdre votre liberté (...) peut-être allez vous devenir les esclaves des Anglais, vos plus cruels ennemis. Ils vous parlent de vous vendre pour vous enchaîner et vous disséminer » ²⁵. Quand la pénurie ou les croisières britanniques rendent impossible l'envoi des renforts réclamés par les Français, on les engage à tenir un langage similaire à leurs alliés : « Nous ne pouvons vous envoyer (...). Engagez les Caraïbes à vous seconder (...) faites-leur sentir (...) que s'ils ne contribuaient pas très efficacement à battre les Anglais ceux-ci les chasseront de Saint-Vincent » ²⁶.

Puissant adjuvant, le discours révolutionnaire suffira-t-il à résister longtemps à l'aggravation de la conjoncture ? Hugues l'utilise en tout

²² AN Col C 10 D 2 : les signataires de la lettre, datée du 28 ventôse « 3ème année », sont « Les Commissaires de la Convention »

²³ *ibid.* Cette correspondance est adressée « aux citoyens de Saint-Vincent »

²⁴ AN Col C 10 D 2 : « Au général du Valay chef des Caraïbes », s d (an III ?).

²⁵ AN Col C 10 D 2 : « Au Commandant des Caraïbes » 23 prairial an III (11 juin 1795)

²⁶ AN Col C 10 D 2,12 ventôse an IV (2 mars 1796)

cas aussi bien pour pousser les hommes au combat que pour leur rappeler les exigences de l'idéal républicain

LA MORALE RÉVOLUTIONNAIRE

L'ombre de l'Incorruptible

[Retour à la table des matières](#)

A Saint-Barthélemy, Bigard, l'agent choisi par Victor Hugues, est particulièrement stimulé. Il doit veiller sur ses relations et sur ses collaborateurs. Ces derniers sont souvent soupçonnés de laisser filtrer des nouvelles que, par faiblesse, leur chef leur a confiées²⁷. Bigard a tort, estime-t-on aussi, de maintenir sa confiance à des affairistes dont il aurait fallu se débarrasser : « Toulouzan est bien suspect nous le voyons avec peine dans nos affaires, décide toi à son Égard ou nous Serons forcés de nous Décider, les hommes à argent ne sont jamais Républicains »²⁸. Quelques jours plus tard, l'idéal révolutionnaire et l'idée de profit sont à nouveau opposés : « Je te prie de cesser tes réflexions et lamentations sur les sucres de Saint-Martin. L'intérêt n'a jamais guidé les armes de la République. Elle ne mettra jamais à contribution le sang de ses concitoyens avec un peu d'or. Si ces principes m'eussent guidés, il y a longtemps que la Guadeloupe serait aux Anglais. » Manifestement une initiative prise par Bigard a déplu : « Ta conduite à toi est répréhensible » lui assène Victor Hugues qui, comme souvent quand il veut donner de l'ampleur à une affaire, met en avant les principes de collégialité : « J'ai fait remettre (tes lettres) à

²⁷ Ainsi on écrit à Bigard : « Nous t'invitons à ne Pas montrer tes lettres à tes Commis Car nous savons que très souvent ils les lisent avant toi Et encore Plus souvent avec toi » (AN Col C 10 D 1 : 13 germinal an III - 2 avril 1795)

²⁸ AN Col C 10 D 1 , 4 germinal an III- 24 mars 1795

mes Collègues », puis conclut en brandissant la suprême menace : « Le Comité de Salut Public en sera instruit » ²⁹.

Ainsi Bigard doit surveiller ses proches mais aussi ses propres actes. Quand il est soumis à des contrôles financiers, il ne peut s'appuyer sur Hugues. On lui rappelle avec aigreur que le principe de la séparation des pouvoirs s'étend jusqu'aux détails du service administratif : « Je crois avoir vu dans l'une de vos lettres que vous m'avez rendu des comptes, ce qui me compromettrait, si je l'eusse fait. Vous m'avez donné des papiers que j'ai remis à l'administration » ³⁰. Un vouvoiement lourd d'orage a remplacé le tutoiement employé deux semaines plus tôt par le commissaire civil, quand il écrivait à Bigard « Le cn. ... (?) se rend à Saint-Barthélemy pour régler tes comptes avec la République. » ³¹. Cinq mois passent. Les documents fournis par Bigard ont dû être passés au crible. Hugues, comme s'il s'agissait d'une aimable invitation, écrit à son délégué « Vous pouvez, quand il vous plaira, venir à la Guadeloupe », mais ajoute aussitôt : « Il est même Essentiel que vous vous y Rendiez Pour terminer vos Comptes avec l'admin. en apportant tous les documents et pièces justificatives sur plusieurs articles que le chef principal conteste » ³². Suite vraisemblable de l'affaire, Bigard est tancé le 18 fructidor an IV (4 septembre 1796) pour avoir négligé de demander un reçu détaillé aux capitaines auxquels il a fourni des marchandises. A l'avenir, la liste des chargements sera établie sous sa responsabilité car, lui écrit-on : « La République a été dupe jusqu'à ce jour de tous les envois que vous lui avez fait sur les quantités et les poids par votre deffaut de prévoyance en ne donnant point aux Capitaines chargeurs une nôtte exacte signée de vous de ce qu'ils ont à leur bord. » Les choses semblent en rester là, mais un an

²⁹ AN Col C 10 D 1 , 7 germinal an III - 27 mars 1795

³⁰ AN Col C 10 D 1 , 30 vendémiaire an IV - 22 octobre 1795

³¹ Col C 10 D 1 , 12 vendémiaire an IV - 4 octobre 1795

³² AN Col C 10 D 1 , 4 germinal « an 4e » - 24 mars 1796

plus tard, Bigard est à nouveau averti de l'éventualité d'un contrôle financier ³³.

Si Victor Hugues est exigeant pour ses collaborateurs, il l'est en apparence pour lui-même. Apparence peut-être plus que réalité si, comme l'ont souligné des auteurs qui n'appréciaient pas toujours son œuvre, il favorise sans vergogne ses proches et mélange volontiers les intérêts de la République et les siens ³⁴. Mais l'époque incline à une certaine prudence : fut-on muni des pleins pouvoirs, la Roche Tarpéienne jouxte le Capitole. Puissants aujourd'hui, guillotins demain, les plus illustres des conventionnels ont payé tribut. La mort de Robespierre apaise les craintes des uns mais ravive celle des autres. L'avènement de la Convention thermidorienne et du Directoire ne signifie pas l'arrêt de toute répression. Ceux qui avaient approuvé l'Incorruptible - Victor Hugues est du nombre - sont parmi les plus menacés.

Ainsi, faisant expédier une cargaison à Marseille, au profit de la maison familiale, Hugues prend-il soin de faire régler l'opération par ses collègues, dans les formes prescrites et contrôlables : « Le cn. Courade, propriétaire du navire *Avanture* nous a fait demander du fret pour Marseille (...) Vous pourriez le charger des plus beaux sucres que vous auriez (...) sous le serment ordinaire à la consignation de MMrs Vor. Hugues et fils à Marseille maison du frère de l'un de nous. Vous enverriez un double des factures et du marché au Comité de Salut Public » ³⁵. Cette ostentation à séparer les affaires privées des fonctions officielles s'exprime avec plus de force encore quand il s'agit d'affirmer l'indépendance du judiciaire à l'égard de l'exécutif.

³³ « Nous vous invitons (...) à vous tenir en état de rendre Vos Comptes à L'administration » (AN Col C 10 D 1, 17 fructidor an V - 3 septembre 1791)

³⁴ Cf, par ex, A Lacour : *Histoire de la Guadeloupe (1635- 1830)* et le témoignage de plusieurs contemporains

³⁵ AN Col C 10 D 3/2, lettre adressée « au citoyen Michel consul à Saint-Thomas », le 12 vendémiaire « 4e année » (4 octobre 1795)

La séparation des pouvoirs

[Retour à la table des matières](#)

« Dans notre gouvernement tous les Pouvoirs sont distincts, ma place ne me Permet que de surveiller les juges, mais non pas d'influencer leur jugement » déclare le commissaire à Trollé ³⁶. Dans le même document, Hugues demande à son correspondant de ne lui « Savoir aucun gré de la Relaxion » d'un navire. Lui, Victor Hugues, à la place des juges, aurait condamné le suspect, car il a la preuve que le bâtiment appartient à « Mr. Keeling qui est un anglais D'antigues ». Seuls les juges, répète-t-il, ont le droit de décider si la capture faite par un corsaire est ou non valide.

Dans une affaire antérieure, le Commissaire civil a cependant montré de quel poids il pouvait peser dans une décision de justice ; son correspondant, il est vrai, n'était que Bigard ³⁷. En l'occurrence, le Commissaire semblait prêt à dicter aux juges leur verdict. En d'autres circonstances, s'abritant derrière l'autorité de la chose jugée, il donne à ses interlocuteurs une leçon républicaine, vantant les bienfaits de la séparation des pouvoirs, mais aussi de l'indépendance financière des magistrats. A la différence des situations d'Ancien Régime qui perdurent à travers le monde, l'exemple donné par la France et ses colonies est celui d'une justice intègre : les épices, la vénalité des charges y sont désormais inconnues. « La justice ici n'est pas celle de Saint-Thomas. Ecrit-on au Gouverneur danois, elle n'est point vénale Nos

³⁶ AN Col C 10 D 1, lettre adressée au gouverneur de Saint-Barthélemy le 24 floréal « an 6e » (13 mai 1790)

³⁷ Le délégué est chargé de déclarer au gouverneur que si la protestation élevée dans une affaire de prise n'est pas « retirée dans 24 heures », Hugues fera « condamner les batiments » (AN Col C 10 D , lettre du « 3e » thermidor an III-21 juillet 1795)

magistrats ainsi que nos militaires ne reçoivent jamais aucune rétribution : les délits se punissent mais on n'achète jamais l'impunité »³⁸.

Les juges et les soldats français n'exercent-ils pas une autorité plus légitime, plus morale, que celle qui s'exprime dans les îles étrangères ? La leçon est faite, il n'est pas sûr qu'elle soit entendue.

La dignité de la république

[Retour à la table des matières](#)

La nouveauté du propos, autant que la liberté d'allure des révolutionnaires, ont pu faire croire aux étrangers que les principes de politesse en vigueur entre états monarchistes n'avaient plus lieu d'être respectés avec les Français. Erreur que Victor Hugues va relever avec fureur. Il écrit, par exemple, au gouverneur de Sainte-Croix :

« Vous Envoyez un parlementaire Ici, comme Vous Enverriez un ordre à vos Subordonnés (...). J'ai le plus grand mépris pour celui qui n'observe pas des Bienséances dues à tout gouvernement »³⁹

La leçon donnée aux autorités d'Antigua est encore plus cinglante :

« Les tems Sont passés où vous et votre collaborateur, L'imbécile Solliciteur Burke fîtes imprimer une Rapsodie en forme de procédure où pour vous approprier un bâtiment (...) eutes l'impudence de soutenir que les Français n'étaient pas une nation : félicitez vous de votre position insulaire, car Sans elle nous ne nous donnerions pas la peine d'aller vous conquérir, mais nous enverrions les valets de l'armée, les gardiens de bœufs et de cochons ; eux seuls suffiraient pour Réduire des hommes tels que vous »⁴⁰

³⁸ AN Col C 10 D 3/2, lettre datée « Du,.. 3e année ». c'est-à-dire 1794 ou 1795.

³⁹ AN Col C 10 D 2, lettre adressée « a Mr L'Indesmann », le 8 nivôse an III (20 décembre 1794).

⁴⁰ AN Col C 10 D 3/2 : le message est destiné « a Mr Edouard Byam Président D'antigues ». Il est daté du 2 floréal an V (21 avril 1797). Des mois plus tard Byam se voit reprocher à nouveau l'affaire : sa « haine », sa « crasse Igno-

En fait, l'exemple vient de haut. A la Martinique, c'est dans une proclamation faite au nom de Sa Majesté Britannique, que les autorités invitent les habitants à secouer « l'oppression tyrannique » de l'Assemblée « se qualifiant de Convention », elle qui a exercé « le despotisme le plus illimité et le plus barbare », a « détruit la religion, le gouvernement et les lois, et a déclaré son intention d'entraîner dans les mêmes calamités les autres nations. »⁴¹. L'historiographie guadeloupéenne est, pour sa part, riche de semblables jugements. Jules Ballet déclare avec sobriété : « Sous la période révolutionnaire, Dieu avait été chassé de la Guadeloupe. »⁴²

Les susceptibilités d'Hugues, dignes d'un diplomate d'Ancien Régime, peuvent surprendre venant d'un homme qui s'embarrasse peu des usages en vigueur dans les chancelleries. On pensera ici à l'épiderme à vif du parvenu, qui entend être traité en personnalité du sérail. Il faut peut-être aussi songer à la haute idée que certains révolutionnaires se font de leur mission régénératrice. Représentant la France, la verdeur de leur langage, la violence de leurs ripostes, sont celles de l'enfance dans laquelle se trouve encore la République. Enfance livrée à l'atrocité des attaques qui veulent la détruire, mais éblouie par la nouveauté d'une liberté à peine conquise. Comment accepter, dans ce cas, la confusion entre jeunesse et sauvagerie ? Non seulement la France reste une nation, mais elle entend être un exemple. Par son courage et sa vertu, la *virtus* dont les démocraties de l'antiquité

rance » sont stigmatisées (*ibid.* lettre du 8 vendémiaire an VI - 29 septembre 1797).

⁴¹ Archives départementales de la Martinique. B. 19 f 90 cité par Liliane Chauveau, « L'occupation anglaise, 1794-1802 in *Historial antillais* t III, p 37-50 ip. 38-39). S'appuyant sur des archives britanniques (PRO). Anne Pérotin-Dumon montre comment les Anglais développent les images d'une Convention sanguinaire (*La Convention et le Directoire à la Guadeloupe* . thèse de l'Ecole des Chartes, 1970, *op. cit* , t II, p 415-416)

⁴² *La Guadeloupe. L'instruction à la Guadeloupe de 1635 à 1697* vol .6 (t. X et XI des manuscrits). texte établi et annoté par Antoine Abou, Basse-Terre, Archives départementales, 1979, XXII, 324p (p 251)

avaient donné l'exemple au monde, elle sème pour l'avenir. Émancipation des individus, respect accordé aux peuples de couleur, hommage rendu au savoir les sillons semblent prêts pour de futures moissons.

LA LIBERTÉ

Les esclaves

[Retour à la table des matières](#)

On peut être révolutionnaire et esclavagiste. Le fait est même si courant aux colonies, que ce sont les abolitionnistes qui sont poursuivis par les bons républicains. Aux Mascareignes, on remarque Baco et Burnel qui ont eu l'impudence de venir de France pour faire appliquer le « fatal décret ». Toucher à l'esclavage, c'est vouloir embraser la société ⁴³. Aux Antilles, les mesures d'application sont rendues urgentes par la guerre franco-anglaise, qui a débuté le premier février 1793, et par l'aggravation de la situation à Saint-Domingue ⁴⁴. Victor Hugues, on s'en souvient, a adopté le point de vue de la Convention. Mais, apportant le décret à la Guadeloupe, il sait lui même organiser la liberté avec assez de fermeté pour maintenir le travail sur les plantations ⁴⁵

⁴³ Claude Wanquet : *Histoire d'une Révolution : La Réunion 1789-1803* t. 2, p 429-504. L'auteur écrit que « la défense du système esclavagiste » est, dans l'île, « l'option qui prime tout autre considération » (p 500). Il montre comment les habitants des Mascareignes sont arrivés pendant toute la durée de la Révolution, à rendre lettre morte ce qu'ils avaient nommé le « fatal décret », c'est-à-dire la décision prise par la Convention d'abolir l'esclavage

⁴⁴ Jacques Adélaïde rappelle la formule de Danton : « Lançons la liberté dans nos colonies, c'est aujourd'hui que l'Anglais est mort » in *Le conflit des principes Et intérêts* » in *Hlstorial antillais*, t. 111, p 14-26, cf. p 24)

⁴⁵ Pierre Pluchon écrit que sa politique est « en bien des points comparable à celle que mènera Toussaint- Louverture à Saint-Domingue « comme lui il célèbre la liberté (...) mais institue un véritable régime de servitude » *Histoire des Antilles et de la Guyane* p 316.

Mais les freins qu'a su introduire le Commissaire civil dans la population affranchie ne signifient pas renonciation aux grands principes, surtout quand, à travers eux, il s'agit de magnifier l'œuvre révolutionnaire et de flétrir la conduite britannique. Ainsi Hugues fulmine quand il apprend qu'à Sainte-Croix, le Gouverneur aurait « autorisé la vente des hommes libres. »⁴⁶ Et quand, de l'autre île danoise, viennent des précisions sur ce trafic, il renchérit : « Le capitaine eut dû être condamné à perdre la vie, vu le crime qu'il a commis envers la nation française en portant des républicains pour être vendus à nos ennemis les anglais. »⁴⁷

L'ambiguïté des formules pourrait faire penser que les Danois ont prêté la main à quelque trahison qui aurait permis de livrer des prisonniers français. En réalité, il semble bien s'agir de vente d'anciens esclaves, affranchis par un décret dont la validité n'est pas admise partout. Les reproches adressés deux ans plus tard au Gouverneur suédois, à propos d'une autre affaire, sont plus explicites : « Nous vous réclamons Mr. au nom de la République française le cn. Jean Baptiste français De nation qu'une sentence infame du Conseil de Saint-Barthélemy a Déclaré Etre Esclave d'un anglais. »⁴⁸

Mais, pour Victor Hugues, pas plus que l'émancipation ne doit aboutir au déclin de l'activité sucrière, elle ne doit encourager le marronnage d'une île à l'autre. Quand les notables de Saint-Barthélemy se plaignent de la fuite d'une esclave, on semble prêt à leur donner satisfaction c'est-à-dire, à ordonner le transfert de la coupable, « Rozette Negresse », réfugiée à Saint-Martin. « Nous demanderons, leur ré-

⁴⁶ AN Col C 10 D 2, « Les commissaires à Mr L'Indesmann, gouverneur de Sainte-Croix ». s. d. (an III)

⁴⁷ AN Col C 10 D 3/2, lettre adressée au gouverneur de Saint-Thomas, le 22 ventôse « 3e année » (12 mars 1795).

⁴⁸ AN Col C 10 D 1, correspondance du 11 brumaire (an V) - 1er novembre 1796, adressée à « Mr de trollé ».

pond-on, des renseignements (...) dans cette isle avant que de donner les ordres que vous sollicitez » ⁴⁹

Le pragmatisme préside donc aux décisions de Victor Hugues sur l’esclavage. L’abolition doit rester une arme aux mains des révolutionnaires. Si elle signifiait ruine de l’économie, vagabondage, évacuation, elle ruinerait la République et compromettrait son entente avec les Neutres, elle ferait avorter sa mission, l’arme se retournerait contre ses utilisateurs. En revanche, elle peut accroître leur force : le travail et l’ordre garantis, on s’affirme intransigeant sur les principes et on appelle à la curée contre ceux qui prétendent les bafouer. Comme par hasard, ce sont les contre-révolutionnaires, tant émigrés qu’Anglais, qui sont coupables : « Un français quel qu’il soit ne Peut Etre Esclave suivant notre Constitution Et les anglais sont nos ennemis et De bonne Prise » affirme-t-on à Trollé et, quelques semaines plus tard, on ajoute « Si les Emigrés dominant a Saint-Barthélemy (...) s’ils ont Condamnés à l’esclavage des hommes libres ne sommes nous pas en droit de Vous en demander L’expulsion.) ⁵⁰. Les tenants de l’Ancien Régime, non content de remettre les fers à des affranchis, sont prêts à asservir les indiens eux-mêmes. Telle est du moins la menace qu’Hugues, pour ranimer l’ardeur anti-britannique de ses alliés, avait brandie. Ces derniers s’en souviendront-ils quand, plus tard, ils seront déportés au Honduras par leurs ennemis ?

⁴⁹ AN Col C 10 D 1, réponse adressée à Schurer le 1er germinal « an 5e » (21 mars 1797)

⁵⁰ AN Col C 10 D 1, lettres adressées au gouverneur de Saint-Barthélemy les 8 vendémiaire et 11 brumaire an V (29 septembre et 1er novembre 1796)

Les Caraïbes, « nation libre »

[Retour à la table des matières](#)

Comme pour souligner le contraste qui existe entre de si noirs desseins et la générosité de la République, les commissaires s'adressent aux Indiens avec de grands égards. « La nation française, écrivent-ils par exemple à leur chef, en combattant le despotisme s'est alliée à tous les peuples libres (...) elle a toujours soutenu Ses frères Les Caraïbes contre la Scélératesse des anglais ». Il faut renouer avec une « ancienne amitié » et « exterminer » l'ennemi commun. « Donnez aux français les moyens de vous seconder », ajoute-t-on ⁵¹. La subordination suggérée par la formule pourrait passer pour simple flagornerie, destinée à séduire des alliés naïfs. Un autre document montre que Victor Hugues entend donner une suite au propos ; celui-ci s'avère alors singulièrement hardi. Le « Citoyen Toraille, capitaine d'Infanterie » est en effet invité à partager poudre et fusils avec le général caraïbe ; on lui précise : vous le « regarderez comme votre chef en tout » ⁵². Les Français sont donc priés de se comporter en héros, capables de triompher par leur enthousiasme révolutionnaire d'un ennemi puissant, mais sont priés aussi de se soumettre, officiers compris, aux ordres de ceux qu'on considère ordinairement comme des sauvages, plus propres à inspirer l'effroi ou la dérision que le respect.

L'ancien commerçant de Saint-Domingue, qui n'a sans doute pas renoncé à tout préjugé à l'égard des esclaves, sait que les Indiens, eux, ont préféré la mort, ou l'exil, à la servitude. Il n'hésite pas à faire état de leurs droits historiques : « Rappelez-vous que l'île de Saint-Vincent

⁵¹ Le destinataire du message est le « général Chantouissé (?) chef d'une nation libre », les signataires sont « les Commissaires de la Convention » AN Col C 10 D 2, (20 ventôse « 3ème année » - 10 mars 1795).

⁵² AN Col C 10 D 2, lettre non datée (an III ?)

appartenait à Vos pères », leur écrit-il ⁵³. La stratégie a imposé un moment aux Français de reconnaître ces alliés comme des supérieurs ; la paix devrait en faire des égaux, non des subordonnés. Une fois les Anglais exterminés, ou chassés de l'île, souvenez-vous, a joute-t-il, « que vous devez la partager avec les français. » ⁵⁴. Le colonisateur n'a donc pas renoncé à toute prétention territoriale, mais qu'il en rappelle la teneur à l'instant où il sollicite une alliance - et au risque de faire échouer celle-ci - est peut-être un des signes de sa bonne foi. Hugues envisage-t-il un partage du type de ceux que les puissances européennes ont établi dans d'autres îles, Français et Espagnols dans la vaste Saint-Domingue, Hollandais et Français dans la petite île Saint-Martin ? A suivre l'analyse présentée dans l'ouvrage classique de Georges Lefebvre sur la Révolution, on serait tenté plutôt d'attribuer au Commissaire quelque projet analogue à ce que seront plus tard les réserves indiennes des Antilles ou des États-Unis. Lefebvre, évoquant les frémissements du continent américain dans les dernières décennies du XVIIIe siècle, estimait en effet que « métropolitains ou créoles, les Européens ne comptaient pas, au début de la Révolution, que les populations indigènes, un jour, aspireraient aussi à l'indépendance. » ⁵⁵. Quelques auteurs formulaient cependant déjà de hardies hypothèses. Viefville des Essarts déposait sur le bureau de la Constituante un texte où était envisagé « le temps lointain où peut-être les Noirs seraient les seuls propriétaires des îles, et où, même, ils prendraient leur indépendance. » ⁵⁶. Dès 1772, d'ailleurs, dans des « réflexions jetées çà et là », Diderot suggérait une évolution analogue. Perspective qui serait

⁵³ AN Col C 10 D 2. « Aux Cns duvalay, dufour, Durant, Samboutou et Pre de Rebecca chefs de la nation caraïbe » 3 floréal an III (22 avril 1795) La consonance de certains noms peut s'expliquer par l'importance des métissages.

⁵⁴ *ibid.* Après être longtemps restée sous la souveraineté britannique Saint-Vincent deviendra indépendante comme les autres îles des Windward Islands (Dominique, Sainte-Lucie, Grenade). Indépendance à laquelle les descendants des Caraïbes n'ont pas participé puisque ces derniers ont été déportés par les Anglais.

⁵⁵ Georges Lefebvre : *La Révolution française*. « Peuples et Civilisations », 5e éd. revue et augmentée, 1963, p. 650.

⁵⁶ Yves Benot *La Révolution française et la fin des colonies*, 1988, p. 118 et 121

bientôt « théorisée plus largement et pour tous les pays conquis », par le philosophe ⁵⁷.

Hugues a-t-il eu connaissance de ces textes, ou au moins du courant d'idées auquel ils se rattachaient ? On se souvient que, dès son séjour à Saint-Domingue, diffusant des gazettes et participant aux débats d'une société patriotique et d'une loge de francs-maçons, le futur commissaire avait eu l'occasion d'entrer en contact avec l'esprit des Lumières. Son passage à Paris, au cours d'une des périodes les plus riches en publications, en réunions, en controverses, avait certainement affiné sa formation. On a vu, d'autre part, que telle ou telle assurance donnée par Hugues aux Caraïbes n'était pas simple ruse d'opportuniste mais était aussitôt suivie d'un ordre d'application transmis aux Français. Le langage lui-même semble obéir à cette règle ; les flatteuses formules, puisées dans le fonds maçonnique ou révolutionnaire, sont utilisées non seulement quand on s'adresse aux Indiens mais quand leur cas est évoqué auprès d'autres correspondants. Retrouvés dans ce double contexte, les termes de « nation », de « nation libre », de « frère », le tutoiement, l'évocation d'une accolade, prennent ainsi peut-être une certaine densité. Ainsi, en félicitant le « général du Vailay chef des Caraïbes » d'une victoire sur les Anglais, lui écrit-on que le citoyen Audibert lui « donnera Le Baiser fraternel En signe d'alliance avec la République française » ⁵⁸. Quand on enjoint au capitaine Toraille de se placer sous les ordres d'un autre chef indien, on lui fait la recommandation suivante « Dites à notre frère le général Chataugué que la nation française Lui rendra a Lui, a sa nation Les terres que Les anglais ont usurpé sur Eux ».

Il est donc possible qu'accomplissant un moindre chemin que ceux qui envisageaient, au profit d'anciens esclaves de plantation, l'indé-

⁵⁷ *ibid* p 25-26 M Bénot estime qu'on a parfois voulu minimiser la portée de ces considérations « en y lisant seulement un horizon d'indépendances blanches à la manière des États-Unis », alors que Diderot apporte « la vision d'avenir d'une planète unie et fraternelle »

⁵⁸ AN Col C 10 D 2, s d (an III ?).

pendance des colonies, Hugues ait admis l'éventualité, pour un peuple au passé prestigieux, d'un retour à la souveraineté sur une partie de Saint-Vincent. Mais, pour devenir réalisable, le projet impliquait la victoire sur les Britanniques. Or les déceptions ne tardent pas, et sont à la mesure de l'enthousiasme initial. Au cours de l'an IV, la « conduite insouciant » et l'amour de l'argent que, dès le 23 prairial de l'année précédente, Hugues avait reprochés à un des chefs caraïbes, deviennent des griefs sans doute si prégnants, que la correspondance concernant les Indiens se raréfie. Eux-mêmes ne reçoivent plus de lettres du Commissaire et quand ce dernier écrit à des Français de Saint-Vincent, il évoque à peine les Caraïbes : on doit les engager « a montrer un peu plus de zèle », on leur fait encore de menus cadeaux ⁵⁹. Mais, à l'évidence, ils ne participent plus au partage des ultimes envois d'armes et d'argent et, ramenés au rang de ternes auxiliaires, on ne leur confie plus aucun commandement. Si la conjoncture est défavorable dans l'île, elle est pire dans le voisinage : Sainte-Lucie est tombée aux mains des Anglais, mais des Français, réfugiés dans les bois, y résistent encore. Hugues ordonne à un des officiers de Saint-Vincent de se porter à leur tête. Ce départ provoque un nouveau partage des responsabilités : le capitaine Delgrés est promu, par le Commissaire, commandant en second de Saint-Vincent. Cette nomination s'accompagne de quelques fortes formules : « Un français acclimaté Vaut dix anglais », proclame, par exemple, Victor Hugues ⁶⁰. Coïncidence ou préméditation, ce jugement de valeur précède de peu le nom de Delgrés. Faut-il en conclure que le commissaire estime qu'un officier de couleur est particulièrement acclimaté, donc digne de commander ? Ce choix montre, en tout cas, que la déception provoquée par la dérobade caraïbe n'a pas conduit Hugues à se défier désormais de toute personne de couleur, ni davantage à perdre espoir. « Percevez Braves Républicains ! », est-il en joint aux Français de Saint-

⁵⁹ AN Col C 10 D 2, au citoyen Audibert, 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795)

⁶⁰ AN Col C 10 D 2, « Au Cn Audibert » 24 prairial « 4ème année » (12 Juin 1796)

Vincent dans l’unique lettre conservée pour l’an V ⁶¹. La même année, alors que les périls menacent de toutes parts, le Commissaire va montrer, par l'attention portée aux requêtes d'un savant, qu'il sait garder le loisir de s'intéresser à certains des idéaux révolutionnaires, fussent-ils les moins en rapport avec les exigences du combat, voire de la survie.

Le savant, ou la liberté de la pensée

[Retour à la table des matières](#)

Le naturaliste Baudin naviguant, impavide, entre des îles dont plusieurs sont à feu et à sang, complète les collections du Muséum. En 1797, il adresse aux autorités guadeloupéennes une demande d'aide pour poursuivre son travail. Trois thèmes retiennent l'attention dans la longue réponse qu'il reçoit à cette occasion.

Le premier concerne les aspects matériels du voyage. Sans manifester de réticence, on distrait de la précieuse flotte le voilier pour lequel le savant a manifesté sa préférence : « Nous écrivons à notre délégué à Saint-Thomas de remettre à votre disposition le Batiment que vous avés jugés être plus convenable pour la continuation de votre mission" ⁶². La sûreté de la navigation est pourtant loin d'être garantie. Depuis déjà six mois, les autorités ne se font plus d'illusions sur le secteur où se trouve Baudin : « Les abords de Saint-Thomas sont aujourd'hui très difficiles par la complaisance qu'a eu le gouvernement Danois pour les anglais. Il ne faut plus penser a retirer grand chose de ce pays et encore moins a y envoyer », écrivait-on le 5 décembre 1796 ⁶³. Ces dangers font qu'on refuse de satisfaire à une partie des demandes du savant. Il souhaitait ramener à Paris des « plants d'arbres

⁶¹ AN Col C 10 D 2, « Au Cn Martin pédre commandant Les forces de la Rep- que a St Vincent » : 21 vendémiaire « 5ème année » (12 octobre 1796)

⁶² AN Col C 10 D 3/2,12 prairial « an 5e » (31 mai 1797)

⁶³ Lettre adressée « au Cn Michel », AN Col C IO D 3/2. 15 frimaire « an 5e »

à épices ». On ne peut se résoudre à les lui donner. L'argumentation, développée à cette occasion, constitue le deuxième centre d'intérêt du texte. « ces plants, explique-t-on, que nous avons fait venir avec beaucoup de difficultés et à grands frais (...) sont la pépinière d'une forêt précieuse qui si nos efforts ne sont pas vains, couvrira la partie encore en friche des mornes de ces îles et fournira à la métropole les précieuses épices que celle-ci est obligée d'aller demander à l'étranger au poids de l'or. Le temps n'est pas éloigné ou après avoir enlevé aux hollandais une branche considérable de leur commerce (...) il deviendra facile d'en faire passer aux curieux » ⁶⁴.

L'arboriculture est donc conçue à la fois comme un moyen de diversifier l'économie antillaise et de favoriser la conservation des sols. Dès le XVIII^e siècle, des administrateurs ont été sensibles aux risques de la déforestation, génératrice d'érosion et d'assèchement dans les « vieilles colonies » des Antilles ou des Mascareignes. Le souci écologique, à une époque où le terme n'a pas encore été créé, est peut-être présent dans l'attention portée aux pentes des mornes guadeloupéens. Mais surtout, les profits attendus d'une « forêt précieuse » enflamment alors les imaginations dans les archipels de l'Atlantique et de l'Océan Indien ⁶⁵. Navigateurs, trafiquants, botanistes et planteurs espèrent remettre en question la suprématie néerlandaise. Baudin, mesurant l'importance de l'enjeu, devrait consentir sans peine au sacrifice. Les États européens ne tentent-ils pas, depuis le Moyen Âge, de s'affranchir de la rapacité des producteurs et des intermédiaires en découvrant l'accès direct à ces coûteuses denrées ? Or, les arbustes que le savant convoite, lui précise-t-on, « promettent aux Antilles françaises, sur le Sol qui leur convient, une nouvelle source d'utilité et de richesses pour

⁶⁴ AN Col C 10 D 3/2 « Au cn Baudin naturaliste », 12 prairial « an 5e »

⁶⁵ Les travaux de Madeleine Ly-Tio-Fane sur l'Océan Indien fournissent d'utiles repères pour situer dans le temps et dans l'espace l'ambition « épicière » des autorités révolutionnaires des îles du Vent. Voir, par exemple *The Triumph of Jean Nicolas Céré and his île Bourbon Collaborators*. Paris, Mouton, 1970, 302 p. et *Pierre Sonnerat 1748-1814* Mauritius, 1976, XV-157 p, nbr pl. et cartes h -t

la France qu'il serait imprudent, pour ne pas dire criminel, d'exposer aux dangers d'une navigation d'ici à Saint-Thomas de Saint-Thomas au lieu ou vous pourrès vous porter et delà en Europe » Mais l'intérêt de l'entreprise de Baudin est cependant reconnu par l'administration : c'est le troisième thème qui se dégage du texte.. La part est faite entre ce qui serait plaisir pour les « curieux » parisiens, « objet de pur agrément » pour les naturalistes du Muséum et recherche effectuée sur le terrain par un expert. Ainsi, déclare-t-on à ce dernier : « Il n'appartient qu'a de vrais Patriotes de bien sentir l'importance des travaux que avés entrepris ». La République risque un bateau, un équipage et un savant. Ce dernier risque sa vie ; on le lui dit, mais on ne lui interdit pas de poursuivre sa route : « Si vous persistés dans vôtre dessein, puisse le genie des Sciences et des arts, l'amour de l'étude et la sagesse vous guider et vous ramener au sein de vos compatriotes ; riche en nouvelles instructions et en moyens de les agrandir » ⁶⁶. Hugues sait bien que l'essentiel, dans cette Révolution, à Paris, dans les départements, dans les îles, s'est accompli au péril de la vie. Chacun a misé selon ses moyens, mais une part de l'enjeu est préservée : les plants d'épices restent à la Guadeloupe.

Ces plants, on aura remarqué la formule, « promettent aux Antilles françaises (...) des « richesses pour la France ». La perspective égoïstement métropolitaine pourra décevoir ceux qui auraient été sensibles à l'idéalisme qui perce parfois dans le message révolutionnaire. Mais était-il fréquent, au XVIIIe siècle, que des administrateurs européens prisonniers des prescriptions du Pacte colonial, prennent en considération d'autres intérêts que ceux de leur métropole ?

⁶⁶ AN Col C 10 D 3/2, lettre du 12 prairial « an 5e » (31 mai 1797)

UN HOMME ET SON TEMPS

La fin du Siècle des Lumières

[Retour à la table des matières](#)

Les Lumières ont, pendant des décennies, coexisté avec l'Ancien Régime. Quelques années de Révolution permettaient-elles de faire table rase des habitudes, des préjugés, des pesanteurs de l'époque ? L'ambiguïté préside peut-être à celle-ci, tout comme elle est, sans doute, un des traits dominants de la personnalité de Victor Hugues. En reprenant, point par point, les domaines où le Commissaire affirme son intransigeance morale et son respect de la liberté, on pourrait relever à peu près autant d'arguments pour conclure à sa bonne foi qu'à sa duplicité. Cette dernière a été mise en avant par ses détracteurs, auxquels les historiens ont surtout puisé. Sans prétendre trancher, il faut remettre l'homme en situation. Formé à la rude école de la course et aux non moins rudes réalités coloniales de Saint-Domingue, il se trouve triplement assiégé à la Guadeloupe. Les Anglais, omnipotents sur les mers, le harcèlent ; l'Europe, presque entière, est coalisée contre le régime qu'il sert ; les ennemis de ceux qui l'avaient fait nommer triomphant à Paris. À la fois, donc, parce qu'il est un homme du XVIIIe siècle et parce que l'unique alternative est pour lui « la victoire ou la mort », la gestion du quotidien s'accorde souvent mal avec la grandeur d'un message révolutionnaire, qu'il continue pourtant à délivrer avec conviction.

Ainsi, il recommande la rigueur à ses subordonnés mais confond ses affaires et celles de l'État ; il proclame la séparation des pouvoirs mais intervient parfois auprès des juges : il s'exprime en forcené mais exige des égards, tant pour lui que pour la République. Le mystère demeure sur ses intentions à l'égard des Caraïbes. A-t-il rêvé de leur

indépendance par le canal d'une victoire commune sur les Anglais ? On ne peut induire de son attitude « colonialiste » à l'égard de la Guadeloupe, qu'il ait nourri un dessein analogue pour Saint-Vincent. Ici, il s'agissait de partager, avec un peuple autrefois valeureux, des dépouilles britanniques ; là, il fallait conserver à la France une colonie. Les intérêts métropolitains n'interdisaient pas d'ailleurs que la population locale recueille quelque bénéfice : enrichissant la France, les épices ne nuiraient pas aux mornes. La question de l'indépendance ne pouvait, à la Guadeloupe, même pas se poser pour un Républicain nommé par Paris. dans la mesure où une telle revendication n'exprimait pas le vœu populaire mais celui de colons qui aux Antilles comme aux Mascareignes, refusant une France qui menaçait leur souveraineté sur les esclaves, avaient choisi l'alliance avec l'Angleterre ou la rupture avec l'Europe. Mais justement n'était-ce pas autour de cette abolition que pouvaient se cristalliser des interrogations majeures ?

Carpentier place dans la bouche d'Esteban, un compagnon d'Hugues, une réflexion désabusée : il se sentait étranger, écrit-il, « en un monde sanguinaire et lointain (...) Les nègres avaient été déclarés libres citoyens, mais ceux qui n'étaient pas soldats ou marins par la force courbaient le dos de l'aube au crépuscule comme autrefois, sous le fouet de leurs surveillants, derrière lesquels se dessinait par surcroît l'implacable azimuth de la guillotine » ⁶⁷.

Un personnage de roman, dira-t-on, est le fruit de l'imaginaire et ses déclarations n'engagent pas l'histoire. L'auteur cubain semble pourtant avoir puisé à bonne source mais on fera remarquer que, malgré la rigueur de ces nouvelles entraves, les esclaves avaient, juridiquement parlant, reçu - et conservé- la liberté. La guillotine coupait peut-être leurs cous, mais elle avait coupé ceux de leurs maîtres, de Louis XVI et de Robespierre. Cet échafaud était égalitaire, marquant le terme d'une vie d'homme, arrachée aux morts ignominieuses qu'avait inventé le système servile pour maintenir l'ordre dans son

⁶⁷ *Le Siècle des Lumières*, op cit, p. 166

cheptel. Pas plus Hugues que tel ou tel leader noir haïtien n’arrivaient à organiser dans la tolérance le couple travail-émancipation. Pouvaient-on leur en attribuer toute la faute ? Les sociétés coloniales avaient, depuis le XVI^e siècle, créé et nourri un dilemme que le XIX^e aurait lui-même bien du mal à résoudre. Si le labeur sur la plantation semblait indissociable de contraintes plus ou moins inspirées du moule servile, le statut d’homme libre pouvait lui-même s’avérer un leurre. Jacques Roux semblait l’avoir compris, quand il écrivait « Sans l’égalité la liberté n’est qu’un vain fantôme »⁶⁸. A la lumière de cette réflexion d’un pur Révolutionnaire, l’action conduite par Victor Hugues, tant à la Guadeloupe que plus tard en Guyane, devrait faire l’objet d’au moins deux lectures.

Le regard des contemporains

[Retour à la table des matières](#)

Rappelé par Paris le 5 juin 1790, l’ancien Jacobin avait vu s’achever sans encombre le Directoire. Celui-ci l’avait nommé à la tête de la Guyane le 31 août 1799. Comme quelques-uns de ses illustres semblables, il passait bientôt au service d’un nouveau maître. Etre chargé par celui-ci de rétablir l’ordre esclavagiste dans une colonie qui, dès l’Ancien Régime, avait été choisie comme lieu d’expérimentation du travail libre, pouvait sembler une insupportable gageure pour celui qui, quelques années plus tôt, et non loin de là, avait imposé l’émancipation⁶⁹. Exercice palinodique, parjure, à tout le moins opportunisme, la critique n’a pas ménagé Hugues. Ne pourrait-on aussi imaginer que le Commissaire, ayant jugé que l’égalité avait encore

⁶⁸ Cité par Albert Soboul *Cahiers Bernard Lazare* n° 119-120, 1987

⁶⁹ Sainte-Croix de la Roncière, auteur de *Victor Hugues : le conventionnel*, Paris, chez l’auteur, 1932 et de *Dans le Sillage des Caravelles de Colomb, L’île d’Emeraude*, Paris, Editions de la Caravelle, 1930, 259 p. évoque ce retour à l’esclavage et en conclut qu’Hugues, « grand général et gouverneur remarquable, fut aussi a un odieux scélérat » (Dans le Sillage... p. 187)

moins de chances d'être instaurée aux colonies qu'en métropole, avait décidé de ne pas briser sa carrière pour défendre un « vain fantôme » ?

Barbé-Marbois, alors déporté en Guyane, a raconté son arrivée : « A ce nom, la consternation s'empara des colons (...). Des souvenirs terribles leur firent craindre les calamités qui ont accompagné plusieurs des actes de cet administrateur » ⁷⁰. Un autre déporté, le chansonnier Pitou, insiste sur les contrastes du personnage. « Son caractère est un mélange incompréhensible de bien et de mal : il est brave et menteur à l'excès, cruel et sensible, politique. inconséquent et indiscret, téméraire et pusillanime. despote et rampant, ambitieux et fourbe, parfois loyal et simple (...) il n'aime que l'or (...) administrateur sévère, juge équitable et éclairé quand il n'écoute que sa conscience et ses lumières. C'est un excellent homme dans des crises difficiles où il n'y a rien à ménager Autant les Guadeloupéens et les Rochefortains lui reprochent d'abus de pouvoir et d'excès révolutionnaires (...), autant les Anglais (j'en suis témoin) donnent d'éloges à sa tactique et à sa bravoure " ⁷¹.

Valeur guerrière à laquelle Moreau de Jonnés a lui-même été sensible quand, quelques années plus tôt, il a rencontré à la Guadeloupe celui qu'il allait surnommer « l'ouragan des Antilles » et qu'il décrivait ainsi : « C'était un homme d'apparence médiocre, de manières vulgaires, de mauvaise éducation ; mais d'un naturel de ressources, et d'un caractère rempli d'énergie et d'audace. Il lutta contre les ennemis avec un bonheur dont aucun autre, avant et après lui, n'a pu donner l'exemple » ⁷².

⁷⁰ Cité par Guy Martinière, « La Guyane à l'époque de la Révolution française », in *Historial antillais*, t. III, p 124

⁷¹ *Voyage forcé à Cayenne, dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, par Louis-Ange Pitou, édition établie et présentée par Elisabeth Hausser, Paris, Club français du livre, 1962, XVII, 304 p., p. 264-266.

⁷² Cité par Anne Pérotin-Dumon, « L'irrésistible ascension de Victor Hugues », in *Historial antillais*, t III , p 111

L'instinct de l'homme de guerre, la vigueur de l'administrateur, l'enthousiasme du révolutionnaire ont incontestablement donné leur marque à l'action conduite par Victor Hugues dans les Petites Antilles de 1794 à 1798. En cherchant, comme Moreau de Jonnés, des hommes de stature comparable à celle du Commissaire, dans les années qui ont précédé ou suivi son passage à la Guadeloupe, sans doute ferait-on bien maigre récolte. Mais la réussite d'une action et sa pérennité, si elle ne sont pas sans rapport avec le talent de l'acteur, dépendent beaucoup des données socioéconomiques et de la conjoncture internationale. Un archipel marqué par la plantation esclavagiste, modelé par l'idéologie coloniale, soumis aux pressions anglaises et proche de l'Amérique latine a-t-il finalement reçu, conservé, transmis le message révolutionnaire ? On aimerait, à l'instant de conclure, apporter une réponse précise. On peut au moins en suggérer l'ébauche, en s'appuyant sur quelques textes qui nous conduisent de l'humble histoire d'un esclave médecin à l'épopée de Bolivar.

CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

La rigueur avec laquelle l'administration suédoise réglait les relations de la population blanche avec les esclaves et les libres de couleur de sa nouvelle colonie de Saint-Barthélemy nous avait fait poser la question de l'ouverture de ce pays scandinave à l'esprit des Lumières. En regard, la pratique de la médecine accordée à un esclave par les colons français de la petite île et la tranquille reconnaissance de cette transgression par les autorités françaises des Antilles signifiaient-elles que, dans les années 1780, une sorte de Révolution avait déjà touché, en ce lieu, les praticiens et les garants de la colonisation ? Les attendus par lesquels le gouverneur suédois justifie la sévérité de ses décisions nous mettent sur la voie d'une toute autre hypothèse.

L'ordonnance, écrit Rosenstein, est fondée « sur les usages et coutumes reçus aux Isles de L'amerique et etablis sur des regles que L'experience a dicté »⁷³. La pratique coloniale suédoise étant très limitée, il n'est pas étonnant que des modèles d'administration soient empruntés par les agents royaux à d'autres pays. Rosenstein, en poste aux Antilles, a dû estimer qu'il ne pouvait mieux faire que de s'inspirer de législations antillaises, oubliant seulement que celles-ci avaient été conçues pour régir des sociétés de plantation. Fondées sur une main-d'œuvre servile de couleur très supérieure en nombre à la population blanche, ces colonies croyaient trouver dans la rigueur, voire dans la terreur, une protection contre les révoltes. Le schéma ne s'appliquait pas à Saint-Barthélemy, où la population blanche, forte de son nombre, ignorait et l'économie de plantation et la peur de la submersion servile.

Les Français, qui connaissaient les deux types de situations, avaient pu faire le partage entre sévérité nécessaire et sévérité superflue. N'eut-il pas été absurde, au nom d'un principe, sans fondement dans cette petite île, de refuser les soins de celui qui semblait le plus apte à les donner ? Le pragmatisme libérait de l'idéologie, là où la structure sociale rendait celle-ci non pertinente, donc paralysante. Liés par l'idéologie, les Suédois, au contraire, préféraient le risque d'une mort réelle au risque fantasmagorique de l'assassinat. *Mutatis mutandis*, le fait pourrait servir d'amorce à une réflexion sur le jeu du structurel et de l'idéologique à l'époque de Victor Hugues. Dans la société de plantation guadeloupéenne, suffisait-il d'abolir l'esclavage, d'introduire un idéal de liberté, voire d'égalité, pour infléchir les structures ? N'étaient-ce pas plutôt ces dernières qui, pesant sur l'idéal, l'infléchissaient ? C'était peut-être la même sorte de pragmatisme qui, là-bas, conduisait à se faire soigner par un esclave, et ici à faire travailler les nouveaux libres comme des esclaves. Ceci montrait finalement que, dans une situation insulaire donnée, les structures

⁷³ Riksarkivet, Sammlingen 1 B, vol 1, Saint-Barthélemy Ordonnance de 34 articles, Texte « donné a Gustavia le juin 1787 », (12 fol.).

pouvaient être plus prégnantes que l'idéologie. A Saint-Barthélemy, le conservatisme attribué à l'Ancien Régime n'avait pas interdit une attitude sociale plus hardie que celle mise en pratique sur les plantations guadeloupéennes à l'époque de la Révolution. Pourtant celle-ci était bien fille des Lumières. Le poids des structures socio-économiques exactement perçu, le moraliste devrait mieux excuser, et l'historien mieux comprendre les contradictions d'un homme comme Victor Hugues et les insuffisances apparentes de l'œuvre révolutionnaire aux îles.

Cette meilleure perception donnerait un intérêt renouvelé à des bilans comme celui qu'établissait, en 1931, A. Martineau ; elle permettrait d'aller plus loin dans l'analyse, tout en tirant parti de la richesse factuelle d'études souvent oubliées. Le tableau des colonies françaises que dresse l'auteur, se situe un an après le départ d'Hugues des Antilles :

« Si en 1799 nous n'avions encore perdu que la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago, Saint-Pierre et Miquelon et les cinq villes de l'Inde enlevées par l'ennemi, les autres colonies, Saint-Domingue, la Guadeloupe, la Guyane, les Mascareignes, n'acceptaient pas la législation nationale et avaient plus ou moins annihilé ou chassé les représentants de la nation souveraine. On n'avait pas encore trouvé la formule - la trouvera-t-on jamais ? - qui consiste à unir dans une même communauté d'idées et d'intérêts, la confiance et la confraternité qui, d'après certains penseurs, pourraient être l'apanage de l'humanité. » ⁷⁴

Confiance, confraternité, termes qui n'étaient pas inconnus à un Victor Hugues, à un Simon Bolivar : tous deux nourris de l'idéal humaniste du XVIIIe siècle, tous deux familiers de la pensée maçonnique. Anne Pérotin-Dumon a montré les effets qu'avait eus dans l'es-

⁷⁴ Compte rendu du volume de Saintovant sur *La Colonisation française pendant la Révolution* t II, Paris. 1930 (publié dans la *Revue de l'histoire des colonies françaises*, n° 81, mai-juin 1931 p. 331-332)

pace américain l'alliance franco-espagnole conclue en 1796. Hugues profite de ce rapprochement pour durcir la lutte contre les Anglais. Un important front franco-espagnol, tant diplomatique que militaire, est ainsi mis en place à l'Est de la Caraïbe. Ce phénomène, que l'attention portée à Saint-Domingue avait longtemps fait négliger, n'est pas le seul ; le rapprochement des deux pays va avoir des conséquences durables sur le plan social et idéologique. « De plus en plus de Français, écrit A. Pérotin, corsaires, commerçants, soldats, réfugiés de tous bords, gagnent les terres espagnoles ». Dans ces colonies, les nouvelles de la Révolution, « son message de liberté et d'égalité », sont ainsi apportés par les « gens des îles françaises ». Ces patriotes vont rejoindre les premiers révolutionnaires hispano-américains, Miranda, en 1810-1812, Bolivar en 1816. Ainsi, poursuit l'auteur, « les relations nouées alors entre la Guadeloupe et ses voisins espagnols éclairent de façon précise une question trop souvent considérée en termes culturels vagues et hors de tout contexte documentaire, celle de l'impact de la Révolution française sur l'Amérique espagnole » ⁷⁵

On s'est parfois demandé si les germes révolutionnaires semés à l'époque de Victor Hugues avaient profondément marqué la Guadeloupe. Certains pourraient être tentés d'établir quelque filiation entre l'expérience des années 1794-1798 et telle manifestation de contestation ou de violence : enregistrée au cours des périodes suivantes. Mais la valeur « opérative » de réminiscences révolutionnaires resterait à établir. Le bilan économique et social de la période suscite lui-même quelques débats. Jacques Adélaïde écrit que nonobstant un certain nombre d'idées reçues sur le coup mortel porté à la « Plantocratie », il semble que « dès l'époque impériale la classe des habitants se soit reconstituée : retrouvant ses habitations et ses esclaves ». Des données objectives, ajoute cet auteur, comme la valeur des exportations de sucre ou le nombre d'esclaves ne permettent pas d'établir une différen-

⁷⁵ « Victor Hugues, les républicains de Guadeloupe et l'Amérique espagnole », 46 p. Indian Council of Historical Research, Franco-Indian Conference of the French Revolution

ciation sensible entre *habitants* guadeloupéens et *habitants* martiniquais. Il reste que la Révolution a créé à la Guadeloupe des conditions qui ont permis l'émergence des grandes plantations capitalistes et, en elles, l'expression d'oppositions sociales plus nettes que dans une Martinique non remodelée. C'est en effet la fragilisation du groupe des planteurs guadeloupéens qui a permis l'entrée d'entreprises et de capitaux métropolitains et martiniquais et, sur cette trame, l'édification de conglomérats beaucoup plus puissants que les habitations de Martinique ; c'est-à-dire, à la Guadeloupe, l'apparition de lieux où le paternalisme ne pouvait plus jouer son rôle de tampon dans les oppositions de classe.

On ajoutera que semble clairement établi le lien tissé par Hugues et ses compagnons entre la Guadeloupe républicaine et d'autres espaces. Vers de petites îles, indécises ou neutres mais toujours disputées, ou vers la vaste Amérique latine, le message révolutionnaire a été transporté. Il n'est pas étranger à l'effervescence qui va aboutir à l'indépendance des colonies espagnoles. L'ancien mousse marseillais, le « Petit Blanc » de Saint-Domingue, attache donc son nom à la diffusion, sur les rivages de l'Atlantique, du grand élan révolutionnaire qui unit les dernières décennies du XVIIIe siècle et les premières du XIXe, dans un mouvement de va-et-vient, des deux côtés de l'océan.

Fin du texte